

<b>DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES                  ARRONDISSEMENT DE BRIANCON                  CANTON DE GUILLESTRE                  COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS</b>	<b>Séance du Conseil Municipal du                  24 Février 2025</b>
	<b>Délibération N° : 20250224-05</b>
<b>OBJET : Affectation du résultat 2024 du budget Camping - Commune d'ABRIES-RISTOLAS -</b>	

L'an deux mil vingt-cinq, le 24 du mois de Février, le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

**DATE DE CONVOCATION** : 17/02/2025

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE** : 14

**NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS** : 12

Nicolas CRUNCHANT - Florent BUES – Alexandre RENIE – Charles LACROIX – Joël GAUCHE – Nicolas TENOUX – Florian BOURCIER – Philippe BOULET – Marie-Hélène FAROUZE – Philippe RIBOT – Dominique LEPAS – Carine AUDIER-MERLE –

**POUVOIR** : 1

Chrystelle CERUTTI a donné pouvoir à Nicolas TENOUX -

**NOMBRE DE VOTANTS** : 13

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Philippe RIBOT.

Vu la délibération du 24/02/2025 approuvant le Compte Financier Unique 2024 du budget du Camping de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS,

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte financier unique 2024 **du budget du Camping**, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de clôture de : 17 500.78 €

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<i><b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b></i>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<b><u>A – Résultat de l'exercice</u></b> <i>Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)</i>	- 9 916.33 €
<b><u>B – Résultats antérieurs reportés</u></b> <i>Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)</i>	+ 27 417.11 €
<b><u>C – Résultat à affecter</u></b> <i>= A+B (hors reste à réaliser) Si C négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)</i>	+ 17 500.78 €
<b><u>D – Solde d'exécution d'investissement</u></b> <i>D 001 (besoin de financement) R 001 (+ 79352.54 € excédent de clôture 2023 + 15 853.08 € excédent d'exécution 2024 = + 95 205.62 €)</i>	+ 95 205.62 €
<b><u>E – Solde des restes à réaliser d'investissement</u></b> <i>Besoin de financement Excédent de financement</i>	10 000.00 €
<b><u>F - BESOIN DE FINANCEMENT = D+E ( ou Excédent de financement)</u></b>	+ 85 205.62 €
<b><u>AFFECTATION = C = G+H</u></b>	+17 500.78 €
<b><u>1) Affectation en réserve R 1068 en investissement</u></b> <i>G = au minimum couverture du besoin de financement F</i>	0.00 €
<b><u>2) H = Report en fonctionnement R 002</u></b>	+ 17 500.78 €
<b><u>DEFICIT REPORTE D 002 (en ce cas, pas d'affectation)</u></b>	0.00 €

Envoyé en préfecture le 28/02/2025

Reçu en préfecture le 28/02/2025

Publié le

ID : 005-200083517-20250224-2025022405-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** l'affectation des résultats exposés dans le tableau ci-avant.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an susdits.

Le Maire,  
Nicolas CRUNCHANT



Certifiée exécutoire par transmission en préfecture.